



# Bac pro maintenance des véhicules

## Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

*Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription*

## Le bac professionnel maintenance des véhicules

Le baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » couvre les activités de maintenance préventive et corrective et de diagnostic d'un premier niveau de complexité sur les véhicules équipés de motorisations thermiques, hybrides et électriques. Selon l'option considérée, le titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » sera amené à intervenir sur :

- les véhicules légers ;
- les véhicules de transport routier ;
- les motocycles.

Il exerce en tant que technicien au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules et intervient sur :

- la maintenance périodique et préventive des véhicules ;
- le diagnostic et la remise en conformité des systèmes mécaniques, des motorisations et des systèmes à gestion électronique et multiplexés ;
- le conseil technique à la clientèle sur les interventions réalisées. Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :
- impératif de santé / sécurité au travail : il s'agit de préserver la santé des personnes et d'assurer la prévention des risques professionnels ;
- impératif environnemental : il s'agit d'appliquer les normes environnementales en vigueur ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en appliquant les procédures internes des entreprises.

Le référentiel est structuré en 12 blocs de compétences ([RNCP40996](#))

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. [L'arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « maintenance des véhicules » de baccalauréat](#)



professionnel et fixant ses modalités de délivrance présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenu par le candidat.

Les douze blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Réaliser l'entretien périodique des véhicules
- Bloc 2 : Réaliser la maintenance corrective des véhicules
- Bloc 3 : Réaliser le diagnostic des systèmes des véhicules
- Bloc 4 : Mathématiques
- Bloc 5 : Physique-chimie
- Bloc 6 : Économie-gestion
- Bloc 7 : Prévention – Santé – Environnement
- Bloc 8 : Langue vivante A
- Bloc 9 : Français
- Bloc 10 : Histoire-géographie – Enseignement moral et civique
- Bloc 11 : Arts appliqués et cultures artistiques
- Bloc 12 : Éducation physique et sportive

### **Bloc 1 – Réaliser l'entretien périodique des véhicules**

Ce bloc concerne les opérations de maintenance préventive et d'entretien courant réalisées sur les véhicules, dans le respect des procédures du constructeur et des règles de sécurité.

Il mobilise des compétences d'organisation de l'intervention, de contrôle des éléments du véhicule, de remplacement ou d'ajustement de composants, ainsi que de conseil technique à la clientèle.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous préparez une intervention, comment vous réalisez les opérations d'entretien périodique et comment vous rendez compte des travaux effectués.

### **Bloc 2 – Réaliser la maintenance corrective des véhicules**

Ce bloc porte sur les interventions de réparation destinées à remettre le véhicule en conformité après l'identification d'une panne ou d'un dysfonctionnement.

Il implique de préparer l'intervention, de remplacer ou réparer des composants, d'effectuer les réglages ou paramétrages nécessaires et de contrôler la qualité de l'intervention réalisée.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à intervenir sur différents systèmes du véhicule, à respecter les procédures techniques et à assurer la fiabilité de la remise en état.

### **Bloc 3 – Réaliser le diagnostic des systèmes des véhicules**

Ce bloc concerne la recherche de panne et l'analyse des dysfonctionnements sur les systèmes mécaniques, électriques, électroniques ou multiplexés du véhicule.

Il mobilise des compétences d'observation, de hiérarchisation des hypothèses, de mise en œuvre de protocoles de contrôle et d'identification des solutions correctives adaptées.



Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous diagnostiquez une anomalie, comment vous utilisez les outils de contrôle et comment vous justifiez les solutions retenues.

#### **Bloc 4 – Mathématiques**

Ce bloc concerne la mobilisation des outils mathématiques dans des situations professionnelles ou générales.

Il implique de rechercher et organiser des informations, de raisonner, de modéliser, de calculer, de vérifier la cohérence d'un résultat et de communiquer une démarche.

Dans le cadre de la VAE, ce bloc peut être valorisé à travers votre capacité à exploiter des données chiffrées, à interpréter des mesures, à raisonner de manière logique et à expliciter vos calculs dans des situations concrètes.

#### **Bloc 5 – Physique-chimie**

Ce bloc porte sur la compréhension de phénomènes scientifiques et techniques utiles à l'exercice du métier.

Il mobilise des compétences d'analyse, d'expérimentation, de calcul, de modélisation et de validation de résultats, en lien avec le fonctionnement des systèmes, des énergies et des matériaux.

Dans votre dossier, vous pourrez montrer comment vous mobilisez des connaissances scientifiques pour comprendre un fonctionnement, interpréter un résultat ou sécuriser une intervention technique.

#### **Bloc 6 – Économie-gestion**

Ce bloc concerne la compréhension de l'environnement économique, juridique et organisationnel de l'entreprise.

Il implique d'analyser une situation professionnelle, d'exploiter des documents, de mobiliser un vocabulaire adapté et de formuler une réponse structurée à une problématique de gestion ou d'organisation.

Dans le cadre de la VAE, ce bloc pourra notamment apparaître dans votre capacité à comprendre le fonctionnement de l'atelier, à situer votre activité dans l'entreprise et à prendre en compte les enjeux économiques d'une intervention.

#### **Bloc 7 – Prévention, santé, environnement**

Ce bloc porte sur la prévention des risques, la protection de la santé au travail et la prise en compte des enjeux environnementaux.

Il mobilise des compétences d'analyse de situation, de compréhension des phénomènes et des règles, de proposition de solutions et d'argumentation dans une logique de prévention.

Dans la démarche VAE, vous devrez montrer comment vous appliquez les règles de sécurité, comment vous limitez les risques professionnels et comment vous intégrez les exigences environnementales dans votre pratique.



## **Bloc 8 – Langue vivante A**

Ce bloc concerne la compréhension et l'expression dans une langue étrangère, dans des situations de la vie courante, sociale et professionnelle.

Il implique de comprendre un document écrit ou oral, de s'exprimer à l'écrit, de prendre la parole et d'interagir dans une situation donnée.

Dans le cadre de la VAE, ce bloc peut être valorisé si votre activité vous amène à comprendre une documentation technique, à échanger avec un interlocuteur non francophone ou à utiliser des supports professionnels en langue étrangère.

## **Bloc 9 – Français**

Ce bloc porte sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et de l'argumentation.

Il mobilise des compétences d'analyse de documents, de rédaction, d'adaptation du discours au destinataire et de mise en perspective des connaissances et des expériences.

Dans votre parcours VAE, ce bloc sera visible dans la qualité de vos écrits, dans votre capacité à décrire une situation professionnelle et dans la clarté de votre argumentation.

## **Bloc 10 – Histoire-géographie – Enseignement moral et civique**

Ce bloc concerne la mobilisation de repères culturels, historiques, géographiques et civiques, ainsi que la capacité à construire un jugement argumenté.

Il implique de contextualiser, d'analyser des situations, de mobiliser des connaissances et de construire une réflexion étayée.

Dans la VAE, ce bloc peut être approché à travers votre capacité à situer votre activité dans un environnement social, réglementaire et citoyen, ainsi qu'à argumenter vos choix de manière structurée.

## **Bloc 11 – Arts appliqués et cultures artistiques**

Ce bloc porte sur l'observation, l'analyse, la recherche documentaire, l'expérimentation et la communication visuelle.

Il mobilise des compétences de sélection d'informations, de comparaison, de formulation de propositions et de présentation argumentée d'une production.

Dans le cadre de la VAE, ce bloc peut être valorisé à travers votre capacité à présenter clairement une information, à utiliser des supports visuels adaptés ou à structurer une communication professionnelle.

## **Bloc 12 – Éducation physique et sportive**

Ce bloc concerne le développement de la motricité, l'organisation de l'activité, la responsabilité individuelle et collective, ainsi que la construction d'une santé durable.

Il mobilise des compétences d'engagement, de respect des règles, de gestion de l'effort et de compréhension des enjeux liés à la santé.



Dans une fiche VAE, ce bloc est généralement moins développé, mais il peut être relié à votre capacité à adopter des comportements favorables à la santé, à la sécurité et à l'engagement professionnel.

## Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

## L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

**Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.** Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

**Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience**, notamment :



- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

**Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement.** Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

**Être à l'écoute de vos remarques :**

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

## Les étapes de la VAE

### La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

### Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.



Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

### L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

### L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

## Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury



Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



## Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.



## Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

## Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

## Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Les frais de jury sont de 300€ pour les diplômes de l'éducation nationale (du niveau 3 au niveau 6) et sont finançables via le CPF ou les OPCO

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

## Accompagnateur VAE

[Julien Cassagnes](#), formateur, technicien automobile de profession, formé à l'accompagnement VAE (mai 2026)

## Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*Le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :



- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

## Poursuite de carrière

Le baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » permet d'exercer principalement en tant que technicien en maintenance automobile, technicien service après-vente, réceptionnaire après-vente ou technicien diagnostic, dans des garages indépendants, des réseaux de concessionnaires, des ateliers intégrés (flottes, transporteurs) ou des centres de services rapides.

Après l'obtention du diplôme, il est possible de poursuivre en :

- BTS Maintenance des véhicules (options véhicules particuliers, véhicules de transport routier, motocycles).
- Autres BTS du secteur automobile ou de la maintenance (par exemple BTS Après-vente automobile, BTS Maintenance des matériels selon les projets et prérequis).
- Formations de spécialisation (véhicules hybrides/électriques, diagnostic électronique, climatisation, contrôle technique) proposées par les constructeurs ou organismes de formation continue.

Avec l'expérience, les titulaires du bac pro peuvent évoluer vers des postes à responsabilité : technicien expert, chef d'atelier, responsable après-vente, chef d'équipe, voire vers des fonctions de réceptionnaire, de conseiller technique ou de formateur en maintenance des véhicules.

